



Litige avec acadomia - refus de remboursement

Par **LETUMY**, le **29/11/2008** à **10:59**

Bonjour,

Je suis actuellement client auprès d'acadomia pour des cours de maths (BAC +3), pour mon frère au prix 1 261 € pour 26 heures et s'il reste des heures pas de remboursement mais un avoir.

Je leur avais précisé qu'il était impératif que toutes les heures doivent être validées au plus tard pour le 14.12.05 (les examens commençant la semaine du 15.12.08).

Les cours ont débuté le 04.10.08.

L'intervenante est compétente, mais trop de retards et annulations sans compter sa proposition de cours "au noir".

A ce jour, il y a encore un reliquat de 14 heures de cours, il y a eu seulement 12 heures de cours en 6 semaines.

J'ai donc appelé acadomia leur expliquant la situation, ils ont bien missionné un autre enseignant pour le samedi 21.11.08 mais ce dernier a eu un accident de voiture (il habite dans l'Oise et moi je suis dans le Val d'Oise), donc pas de cours.

J'ai aussi envoyé un courrier le 24.11. dont voici un extrait : "Je vous le réitère, je n'accepterais pas d'avoir (même s'il est utilisable « ad vitam eternam ») dans le cas où il resterait encore des heures de cours, j'exigerais le remboursement.

Je vous avez précisé les impératifs, à savoir des cours de maths pour octobre – décembre 2008 et non 2009.

Dans le cas où il y aurait inexécution de vos obligations, je ferais appel à toutes les voies légales à ma disposition et entre autre demander l'application de l'Art 1 147 du C. civil.

Je me permets également de vous rappeler les dispositions de l'Art. L.132-1 du Code de la Consommation : « (...) d'obliger le consommateur à exécuter ses obligations lors même que le professionnel n'exécuterait pas les siennes ».

Comme vous le savez, c'est la 2ème fois que je fais appel à ACADOMIA, la 1ère fois, il n'y a eu aucun incident avec l'intervenant (MR ABERKANE), très compétent et très ponctuel".